



Déclaration liminaire de la CGT Finances.

Jeudi 6 juin le feu vert a été donné aux directeurs locaux pour dévoiler leurs déclinaisons du plan DARMANIN de liquidation du réseau DGFIP. La CGT n'a pas pour rôle d'accompagner la destruction de nos missions, de nos emplois, et des droits des agents. Ce plan, c'est la mobilité forcée, les détachements d'office, et tous qu'il implique en matière de risques psychosociaux pour les agents.

Le procès des anciens dirigeants de France Télécom se déroule actuellement. 35 personnes se sont données la mort sur les seules années 2008 et 2009. La politique d'entreprise a eu pour effet de "déstabiliser" et de "créer un climat professionnel anxieux" selon le rapport de l'inspection du travail. Pourtant, le PDG ne reconnaît toujours pas sa responsabilité, bien au contraire. Pousser des salariés à la mobilité forcée ou à démissionner, telle était la politique délibérée de France Télécom devenu Orange.

Dans le même temps, les ministres Darmanin et Dussopt défendent au parlement un projet de loi créant des ruptures conventionnelles dans le public, afin d'encourager des fonctionnaires à quitter l'administration... Enfin, le président Macron a déclaré que l'objectif de supprimer 120 000 emplois dans la fonction publique pouvait être revu, à la condition que ses ministres déclarent l'objectif non atteignable. Le ministre Darmanin et son secrétaire d'Etat Dussopt se sont empressés de déclarer les objectifs atteignables.

Aux Douanes, après un conflit d'une durée de plusieurs mois, un protocole d'accord a été signé par le directeur général des Douanes et l'ensemble des organisations syndicales. Mais ce conflit laissera cependant un goût amer. Le dialogue social aura du mal à reprendre sereinement, tant la hiérarchie douanière aura usé dans certaines directions, notamment dans le nord de la France, d'artifices particulièrement mesquins pour essayer de briser le conflit. Des sanctions disciplinaires ont été initiées à l'encontre de plusieurs de nos collègues. La CGT demande ardemment l'abandon pur et simple de ces dossiers et souhaite rappeler que ces sanctions se basent sur des ordres enjoignant nos collègues à ne plus exercer leur mission de lutte contre la fraude.

En ce qui concerne la présente instance, l'ordre du jour montre bien le rôle essentiel, et même vital, du CHSCT pour continuer d'améliorer les conditions de travail dans un contexte de restructurations incessantes.

En effet, actuellement, avant chaque modification importante impactant le service et la santé des personnels, l'employeur doit présenter une étude d'impact et un plan de prévention afin d'éviter les risques et donc de préserver la santé physique et mentale de ses personnels,

Avec le projet de loi de transformation de la fonction publique, le gouvernement vise à réduire les droits des agents et sacrifier leur santé et leur sécurité au travail par la suppression du CHSCT.

De plus, le rôle d'un CHS-CT est de prévenir et accompagner les risques professionnels, améliorer les conditions de travail, dont celles d'installation dans les espaces de travail, proposer des formations.

À la lecture de la note d'orientation ministérielle on a le sentiment d'être projetés dans un monde parallèle aseptisé, non conflictuel, en décalage complet avec les bouleversements qui s'annoncent, totalement déconnecté de la réalité vécue, des difficultés et des souffrances éprouvées par les personnels. « Améliorer les outils existants », « développer la culture de prévention des risques professionnels », « déployer la conduite de projet », aucun de ces subterfuges ne permettra d'éviter la catastrophe annoncée.

Concernant la mise en place du télétravail, pour la CGT, le télétravail appelle une vigilance et un accompagnement rapproché, notamment par rapport au risque d'isolement des personnes en télétravail, et nécessite que les adaptations en terme d'organisation soient discutées collectivement au sein des services.

Concernant les dépenses proposées, nous rappelons aux Directions que c'est à l'employeur de fournir le matériel nécessaire à ses employés pour effectuer le travail demandé et qu'elles doivent en priorité mobiliser leurs budgets.

Monsieur le Président, lors de cette mandature, la CGT sera au côté des agents dans la défense de leurs droits, pour s'opposer aux attaques du gouvernement.